

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Séance du Collège du 9 juillet 2020

Le 9 juillet 2020, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance organisée au moyen d'une conférence audiovisuelle dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014.

Participaient à cette séance les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Denis RAPONE, Alexandra BENSAMOUN, Louis de BROISSIA, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Marcel ROGEMONT, Bernard TRANCHAND et Monique ZERBIB.

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet de budgetaire ; point d'étape sur la mission de préfiguration de la fusion de l'Hadopi et du CSA ; présentation de la consultation de la Commission européenne sur le *Digital Services Act* ; audition des représentants de l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle (Unifab) ; présentation de différents contrats et marchés ; approbation du relevé de conclusions de la séance du Collège du 25 juin 2020.

La séance du Collège est ouverte par un message électronique du Président envoyé aux membres à 9h34.

POINTS ABORDÉS

Point exigeant l'approbation des membres du Collège

Approbation du relevé de conclusions de la séance du Collège du 25 juin 2020

Ouverture des votes, par un message du Président transmis aux membres par voie électronique à 9h39, pour une durée de 15 minutes :

Votes exprimés : 9

Votes favorables : 9

Le Président fait part des résultats à l'ensemble des membres du Collège et constate que le relevé de conclusions de la séance du 25 juin 2020, prenant en compte certaines modifications rédactionnelles proposées par un membre du Collège, est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

Présentation du projet de jaune budgétaire

La secrétaire générale présente le projet de contribution de l'Hadopi au rapport budgétaire destiné au projet annuel de performance annexé au projet de loi de finances 2021. Les membres du Collège échangent sur le projet en vue de sa transmission à la Direction du Budget.

Point d'étape sur la mission de préfiguration de la fusion de l'Hadopi et du CSA

La secrétaire générale fait un point sur les travaux entrepris par la mission de préfiguration de la fusion de l'Hadopi et du CSA. Une discussion s'engage sur le calendrier d'examen des dispositions du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique prévoyant la création de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM). Les membres du Collège soulignent l'importance de poursuivre les travaux collaboratifs en vue de la fusion de l'Hadopi et du CSA.

Présentation de la consultation de la Commission européenne sur le *Digital Services Act*

Les agents de la direction des affaires juridiques et européennes présentent la consultation lancée par la Commission européenne dans le cadre du *Digital Services Act*. Cette consultation a pour objectif de recueillir les positions des acteurs de l'écosystème numérique en vue d'une future modification du cadre juridique des services numériques. Les membres du Collège échangent sur l'opportunité et les possibles axes de réponses de l'Hadopi. Un projet de réponse à la consultation de la Commission européenne sera proposé aux membres du Collège lors de la séance du 13 août 2020.

Audition des représentants de l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle (Unifab)

La directrice générale et le directeur de la communication et du développement de l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle (Unifab) présentent les activités et les objectifs de l'association. Sont mis en avant le travail de sensibilisation du grand public mené par l'Unifab et, en particulier, sa campagne de communication contre la contrefaçon et le piratage, lancée le 2 juillet 2020, dont l'Hadopi est, pour la première fois, partenaire. Une discussion s'engage avec les membres du Collège qui soulignent l'intérêt d'approfondir la collaboration entre l'Hadopi et l'Unifab.

Présentation de différents contrats et marchés

Les membres du Collège sont informés de la passation d'un marché de prestations informatiques pour le développement d'une application permettant de simplifier l'identification des services légaux référencés par l'Hadopi parmi les résultats des moteurs de recherche. Ils sont également informés de la signature d'un contrat de collaboration entre l'Hadopi et l'agence de communication Editions Spéciales Play Bac.

La séance du Collège est close par un message électronique du Président envoyé aux membres à 12h24.

Le 13 aout 2020

Denis RAPONE